



## **RECOMMANDATIONS POUR LE DEPLOIEMENT DE LA TELESURVEILLANCE DANS LE CADRE D'UNE EPIDEMIE DE COVID-19**

La télésurveillance médicale des patients diagnostiqués COVID-19 peut constituer une aide efficace pour apprécier l'évolution de la santé du patient à domicile (y compris en EHPAD). Elle peut être instaurée pour prévenir une hospitalisation ou pour accompagner une sortie d'hospitalisation.

Lors de la première vague, la grande majorité des régions (plus de 80%) se sont équipées de solutions de télésurveillance des patients atteints de covid-19. Elles ont été réactivées ponctuellement en fonction des rebonds épidémiques. Ces solutions n'ont cependant pas toujours couvert l'ensemble du territoire régional, et plusieurs régions n'y ont plus recours.

Face à la recrudescence de l'épidémie, il est demandé aux ARS de s'assurer de l'opérationnalité des organisations de télésurveillance sur l'ensemble de leur territoire, en veillant à l'acquisition des outils de télésurveillance, à l'accompagnement de l'organisation du parcours en télésurveillance, et en assurant la cohérence de cette acte de télésurveillance avec l'ensemble de la stratégie régionale de prise en charge des patients atteints de covid-19. Ces éléments sont détaillés dans la présente note.

Une organisation de télésurveillance repose sur la surveillance à distance de certains paramètres cliniques d'un patient. L'inclusion d'un patient relève d'une décision médicale qui prend en compte entre autre l'acceptation par le patient, son autonomie, les facteurs de risque et de complication.

La télésurveillance repose sur des questionnaires quotidiens ou biquotidiens avec des alertes créées en fonction des réponses du patient<sup>1</sup>.

La télésurveillance médicale est une organisation distincte et complémentaire du télésuivi<sup>2</sup> IDE, qui consiste en la réalisation d'un acte soignant par un IDE à distance.

Il vous est demandé de mettre en œuvre les actions suivantes :

### **1. Veiller à l'acquisition des outils de télésurveillance des patients atteints de Covid-19**

Dans l'éventualité où la région ne dispose pas d'un outil de télésurveillance, l'ARS veillera à en acquérir un elle-même (via les GRADES) ou à ce que les ES du territoire en acquièrent un.

A titre d'information, il existe pour la télésurveillance du covid l'outil « COVIDOM », exemple concret de l'opportunité que représentent ces dispositifs. Déployé notamment en Ile-de-France, il présente des possibilités rapides de duplications dans d'autres régions.

<sup>1</sup> [Microsoft Word - Synthèse consensus telesurveillance\\_VF.DOCX \(esante.gouv.fr\)](#)

<sup>2</sup> <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19-telesuivi-infirmier.pdf>



L'usage des outils de télésurveillance doit être prévu de sorte à couvrir l'ensemble des patients du territoire régional.

## 2. Accompagner l'organisation du parcours en télésurveillance

La réussite de la télésurveillance médicale est fondée sur l'organisation des professionnels, coordonnés autour du patient. L'ARS veillera à organiser le parcours de télésurveillance avec l'ensemble des professionnels du territoire : ES, et professionnels de ville (CDS, MSP, etc.). Cette coordination doit également comprendre les ESMS du territoire (notamment les EHPAD).

## 3. Assurer la cohérence de la prise en charge en télésurveillance avec la stratégie médicale

L'ARS doit s'assurer que la prise en charge en télésurveillance est proposée pour des patients éligibles. Pour rappel des lignes directrices<sup>3</sup>, un patient atteint de covid-19 peut bénéficier, selon sa situation et dans une logique de gradation des soins :

- De l'auto surveillance (notamment via utilisation de l'application « mes conseils covid<sup>4</sup> » accessible directement ou depuis l'application « Tous anti covid »);
- D'un suivi médical, notamment programmé à J-6 J-8 ;
- D'un suivi renforcé à domicile avec la télésurveillance ;
- D'un suivi en HAD.

---

<sup>3</sup> [covid-19 fiche medecin v16032020finalise.pdf \(solidarites-sante.gouv.fr\)](#)

<sup>4</sup> [Mes Conseils Covid — Isolement, tests, vaccins, attestations, contact à risque... \(sante.gouv.fr\)](#)